

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Ratelle

<https://www.cadre21.org/membres/07a26d371647c795b97bae31>

Date d'obtention : 2021-12-06 17:43:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès le début de la rencontre, utiliser la trousse SEXTO ainsi, je m'assure de bien faire mon intervention.
Dès qu'il est questions de SEXTO il faut se protéger.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que toutes les informations ainsi que les individus sont soumis au questionnaires SEXTO

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La première étape doit être bien expliquer afin de rassurer la personne en cause ainsi que les investigateurs.

Il est important que la confiance soit là.

Cela évitera peut-être une situation judiciaire.